

Christophe Castaner annonce un débat sur le droit d'asile dans les prochains mois



Dans le JDD, Christophe Castaner répond aux critiques sur la politique migratoire du gouvernement et estime que "les conditions dans lesquels la France accueille les réfugiés ne sont pas dignes".

La réponse n'aura pas traîné. Dimanche dernier, Benoît Hamon, ancien candidat socialiste à la présidentielle, publiait une tribune dans le JDD dans laquelle il estimait que le gouvernement d'Edouard Philippe "est en train d'adopter la politique migratoire la plus répressive que notre pays a connue depuis des décennies". "Même Nicolas Sarkozy n'avait pas osé" aller si loin, écrivait-il.

Ce dimanche, Christophe Castaner, délégué général de La République en marche et secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, lui répond dans le même journal. Pour lui, la question ne doit pas seulement être "faut-il accueillir plus ou moins de réfugiés?"

"Que constatons-nous ? Les demandes d'asile ont augmenté de 80 % depuis 2010. Or, tous nos débats se concentrent sur une question théorique – faut-il accueillir plus ou moins de réfugiés ? – sans aborder les conditions concrètes de cet accueil. Là est pourtant le cœur du sujet. Je l'affirme avec force : les conditions dans lesquelles la France accueille aujourd'hui les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont pas dignes", écrit-il.

"Nous changerons la réalité du droit d'asile "en ayant le courage de remettre à plat toute notre procédure d'asile pour en assurer vraiment l'efficacité", poursuit-il.

Le secrétaire d'Etat promet dans les prochains mois "un débat important sur le droit d'asile", qui "sera réussi à trois conditions". "Il devra d'abord permettre de réformer en profondeur les procédures de demande d'asile", dit-il. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) devra également organiser "des missions" dans les pays de transit "pour mieux maîtriser les flux".

Enfin, il souhaite "éloigner plus systématiquement ceux qui n'ont pas obtenu le droit d'asile" rappelant que "seuls 4% des déboutés" font aujourd'hui l'objet d'une mesure d'éloignement.